

C O N S E I L M U N I C I P A L

DU VENDREDI 20 MARS 2026

PROCES-VERBAL

PRESENTS :

Mesdames Sandie BARDET ; Martine BLADOU ; Lucie BOISSIERES ; Magalie CAGNAC ; Corinne PIALOU ; Catherine THOMAS ; Jessica VIDAL

Messieurs Pascal LEWICKI ; Gérard BESSON ; David CARAYOL ; Thierry COSTES ; Claude MONTILLET ; Massiga SACKO ; Thierry WAGEMANS ; Eric WALLET

EXCUSES :

Mesdames :

Monsieur :

La séance est ouverte à 20h00

Ordre du jour :

- ⇒ Nomination du secrétaire de séance
- ⇒ Lecture du procès-verbal de la séance précédente
- ⇒ Election du Maire
- ⇒ Fixation du nombre d'adjoints
- ⇒ Election des adjoints
- ⇒ Lecture de la Charte de l'élu local

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pascal LEWICKI, maire sortant.

M. Pascal LEWICKI a déclaré les membres du Conseil Municipal, cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

La séance est présidé par M. Gérard BESSON en tant que conseiller municipal le plus âgé de l'assemblée.

Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Vidal Jessica est nommée secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2026 est lu aux élus qui en prennent acte.

Election du Maire

M. Pascal LEWICKI se déclare candidat.

Résultat du vote à bulletin secret : M. Pascal LEWICKI est élu au 1er tour (15 voix).

M. Pascal LEWICKI, Maire, prend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.

Fixation du nombre d'adjoints

M. Pascal LEWICKI, Maire, propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Election des adjoints

M. Pascal LEWICKI, Maire, propose la liste des adjoints suivantes :

1ère adjointe : Martine BLADOU

2ème adjoint : Thierry WAGEMANS

3ème adjointe : Jessica VIDAL

4ème adjoint : Claude MONTILLET

Le Conseil Municipal est invité à procéder au vote à bulletin secret.

La liste des adjoints ci-dessus recueille 15 voix.

Lecture de la Charte de l'élu local

M. Pascal LEWICKI, Maire, fait la lecture de la Charte de l'élu local et donne à chaque membre du Conseil Municipal un exemplaire de cette charte (document en annexe).

Fin de la séance à 21h